

# Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Du 3 Décembre 2025

\*GARD\*

- ➡ VEZENOBRES : stade communal du 3 au 31 décembre inclus
- ➡ VERGEZE : stade honneur dit Perrier (1) du 17.11 au 31.12.25
- ➡ LE COLLET DE DEZE : stade municipal de l'Oseraie du 23.11.25 au 04.01.206
- ➡ GENERAC : stade pelousé Eliane et Pierre Bourdy le dimanche 7.12.25
- ➡ UZES : stade municipal de Rancel le 03.12.25
- ➡ LES MAGES : stade municipal du coussac Alain Pascal du 3 au 05.12.25
- ➡ LANGLADE : stade municipal le 03.12.25
- ➡ SAINT HILAIRE DE BRETHMAS : les stades J Victoria et Paul Douarche du 03 au 04.12.25
- ➡ BAGARD : stade municipal du 03 au 04.12.25
- ➡ COMPS : stade municipal Idu 03 au 05.12.25

**SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.**

*Mise à jour le 03/12/2025 11:49*